



2. CONCEPT / MISE EN OEUVRE

2.1 OPTIONS

"Le concept présente un diagnostic, une vision pour l'avenir et un projet de territoire choisis par la commune. Il est exprimé d'une part par un texte et d'autre part par une carte de synthèse qui visualise les options d'aménagement sur le territoire communal. Cette carte présente en général les réseaux structurants des déplacements, les principes d'affectation et les objectifs. Dans certains cas, elle peut être subdivisée en plusieurs secteurs plus lisibles. Elle peut être complétée par des cartes spécifiques par thèmes." *Plans directeurs localisés, directives - DAEL 2003*

Le concept est énoncé sous la forme de 9 options d'aménagement, présentant sous une forme concise l'essentiel du plan directeur communal.

LES 9 OPTIONS DU PLAN DIRECTEUR

1. Promouvoir un développement qualitatif du village d'Anières

La vocation du village d'Anières comme lieu central de la commune est à renforcer. Ceci implique de poursuivre la politique d'implantation d'équipements et de commerces tout en valorisant le cadre de vie, dont les qualités pourraient être mises en péril par une densification excessive.

2. Préserver le hameau de Chevrens et permettre un développement modéré

Le hameau de Chevrens a fait l'objet d'une étude en vue de la création d'une zone hameaux. Cette étude est accompagnée par un plan de site sur un large périmètre. Cette démarche donnera un statut de protection au village et à ses abords, facilitera la rénovation des bâtiments existants, et permettra de modestes extensions dans le respect des règles d'édification qui ont organisé par le passé la croissance du hameau.

3. Maîtriser la densification de la zone villas

Plusieurs projets récents proposent une densification de la zone de villas qui, si elle est souhaitable dans l'objectif d'une utilisation plus rationnelle du sol, pose divers problèmes tels que des atteintes à la végétation, une imperméabilisation plus grande du sol, la multiplication des dessertes, souvent en cul-de-sac, un cloisonnement supplémentaire du territoire.

4. Constituer une zone d'activités à la route de Thonon

L'artisanat peut être conflictuel dans les villages (nuisances) mais participe à la vie communale et à la diversité de son tissu social et économique.

Un petit noyau existe déjà à la douane (café, stations-service...). Il pourrait à certaines conditions se développer pour accueillir des entreprises locales et des services intercommunaux.

Cette éventualité ne va toutefois pas dans le sens du plan directeur cantonal, ce secteur étant situé en zone agricole et mal desservi par les transports publics.

5. Compléter les équipements

Anières dispose d'un ensemble d'équipements communaux récents. Les réserves foncières étant maintenant épuisées, il s'agit d'évaluer la capacité des terrains existants à accueillir de nouveaux développements, et à orienter de nouvelles acquisitions foncières.

6. Améliorer l'accessibilité publique au lac

Anières, commune lacustre, est presque entièrement coupée du lac par la zone villas. Il s'agit de pérenniser et aménager les quelques accès à la rive existants, dans la perspective d'un usage local.

7. Modérer la circulation dans les quartiers habités

Les vitesses excessives sur certains tronçons routiers, différents conflits d'usage, notamment sur le chemin de l'école ou à Chevrens, ont conduit la commune à mettre en place différents aménagements ponctuels, provisoires ou définitifs. En outre, on peut s'attendre à une tendance à l'augmentation du trafic, avec l'urbanisation des communes françaises voisines.

8. Favoriser l'écocomobilité

L'étalement de la partie urbanisée de la commune implique des déplacements sur des distances importantes, notamment pour les élèves se rendant à l'école, pour les usagers des équipements sportifs, etc. Or les parcours sont discontinus, avec des coupures comme celle de la route d'Hermance. En outre, certaines parties de la commune sont mal desservies par les transports publics.

9. Protéger et valoriser le paysage, l'agriculture, la nature et le patrimoine

L'espace rural de la commune contient plusieurs milieux naturels et paysagers de valeur (il convient d'y ajouter la rive du lac) et abrite des exploitations agricoles et viticoles dynamiques.

Plusieurs mesures sont en cours ou en projet sur le territoire d'Anières et dans ses environs proches: divers instruments de protection, mesures de compensation écologique, projet de réseau agro-environnemental, renaturation de cours d'eau, etc.

2.2 IMAGE DIRECTRICE

La carte de synthèse ci-contre constitue l'image directrice du plan directeur de la commune d'Anières.

Les fiches d'actions pour la mise en oeuvre du plan y sont numérotées et repérées.

1. Informer la population
2. Aménager les espaces publics de la commune
3. Gérer l'évolution de la zone 4B protégée du village
4. Gérer et planifier le développement des équipements communaux
5. Créer une zone d'équipements et d'activités à la route de Thonon
6. Finaliser le plan de site du hameau de Chevrens
7. Aménager la route d'Hermance dans la traversée d'Anières
8. Planifier le développement des circulations piétonnes et cyclistes
9. Améliorer la desserte par les transports publics
10. Améliorer les accès au lac et les aménagements publics
11. Soutenir la mise en place d'un Réseau agro-écologique (RAE)
12. Etablir le plan de site du vallon de l'Hermance sur la commune d'Anières et en préciser le contenu
13. Revitaliser le Nant d'Aisy
14. Améliorer la qualité environnementale de la rive du lac



Image directrice

- zonage existant village
- zonage existant villas
- projet de zone d'activités
- projet de zone destinée à un équipement
- équipement public
- équipement public communal
- équipement scolaire et garderie
- foyer (personnes âgées, adolescents, réfugiés)
- poste
- terrain de sports / loisirs
- parking collectif
- route cantonale
- route communale principale
- réseau TPG actuel
- réseau TPG à l'étude
- arrêt TPG
- aménagement cyclable existant
- chemin de randonnée cantonal / transfrontalier
- cheminement majeur (vers équipements, stations TP)
- aménagement route d'Hermance
- aménagement d'espace public et modération trafic
- traversée sécurisée à créer (piétons et cyclistes)
- forêt protégée
- vigne protégée
- site naturel et paysage protégé (existant, projet)
- réseau agro-écologique
- couronne de vergers et jardins à préserver
- cours d'eau
- cours d'eau à décanaliser / à revitaliser
- accès au lac (ponton, débarcadère, plage)
- pont sur l'Hermance
- plateau
- coteau
- vallon

Les principales actions à entreprendre font l'objet de fiches et sont reprises sur l'image directrice.

FICHES D'ACTION

1. Informer la population

volet urbanisation

2. Aménager les espaces publics de la commune
3. Gérer l'évolution de la zone 4B protégée du village
4. Gérer et planifier le développement des équipements communaux
5. Créer une zone d'équipements et d'activités à la route de Thonon
6. Finaliser le plan de site du hameau de Chevrens
7. Aménager la route d'Hermance dans la traversée d'Anières

volet déplacements

8. Planifier le développement des circulations piétonnes et cyclistes
9. Améliorer la desserte par les transports publics
10. Améliorer les accès au lac et les aménagements publics

volet espace rural et milieux naturels

11. Soutenir la mise en place d'un Réseau agro-écologique (RAE)
12. Etablir le plan de site du vallon de l'Hermance sur la commune d'Anières et en préciser le contenu
13. Revitaliser le Nant d'Aisy
14. Améliorer la qualité environnementale de la rive du lac





1. Informer la population

Objectifs

- susciter le débat public
- faire partager à la population les objectifs du plan directeur communal
- intégrer le plus possible les habitants de la commune aux mesures mises en œuvre

Mesures

- organiser une séance d'information publique
- présenter divers aspects du plan directeur communal dans le journal de la commune
- rendre régulièrement compte des actions entreprises dans le journal de la commune et sur son site web

Le 22, c'est Anières



Photo: Lightmotif/Blatt

Le 22, c'est Anières – N°4/2004



Fiche d'action générale n°1:

«informer la population»

Instances concernées

- Autorités communales
- Mandataires



2. Aménager les espaces publics de la commune

Objectifs

- mettre en valeur les rues et places du village et leur conférer une *identité d'ensemble*
- modérer la circulation et organiser le stationnement
- promouvoir les activités publiques et commerciales
- finaliser la zone 30 km/h
- préserver les ensembles végétaux caractéristiques de la commune

Mesures

- mettre en place un concept global de la circulation et d'aménagement de l'espace public
- réaliser les acquisitions foncières nécessaires et/ou négocier avec les propriétaires concernés
- élaborer une charte des espaces extérieurs, instrument de sensibilisation des propriétaires et d'orientation pour les projets futurs



Fiche d'action n°2

sur le thème de l'urbanisation:

«aménager les espaces publics de la commune»

Instances concernées

- Autorités communales
- Propriétaires
- Office cantonal de la mobilité OCM / DT
- Service des monuments et des sites SMS / DCTI
- Domaine nature et paysage / DT

Délai / priorité

Etude à mettre en place durant la législature.
Réalisation échelonnée selon un calendrier des priorités.

A consulter

Plan directeur communal, rapport final, pages 78-99



3. Gérer l'évolution de la zone 4B protégée du village

Objectifs

- sauvegarder les qualités architecturales, patrimoniales et environnementales du centre du village
- maîtriser les constructions nouvelles
- développer une architecture et des volumes bâtis en harmonie avec l'environnement proche

Mesures

- réaliser un plan localisé de quartier (ou éventuellement un plan de site du village) pour définir les règles des nouvelles constructions en cas de négociation difficile ou de réalisation par étapes et pour définir les espaces à maintenir libres
- mener les acquisitions foncières et/ou négociations avec les propriétaires pour garantir le respect des objectifs par les nouveaux projets et pour les espaces en zone à bâtir à maintenir libres de constructions



	bâtiments existants		voirie automobile
	bâtiments constituant le noyau ancien		cours ouvertes en relation avec la rue
	commerce ou activité RdC existant		zone de rencontre ou zone 30
	équipement existant		entrées de la zone de rencontre ou zone 30
	aires de construction proposées		aménagement de la route d'Hermance
	murs structurants		liaison piétonne à créer
	cimetière actuel		passage piétons
	zone d'extension d'équipement		aménagement de carrefour à prévoir
	masse végétale à maintenir ou à compléter		arrêt TPG
	jardins / vergers à maintenir dans leur caractère		parking public existant ou à créer
	espaces verts accessibles		

Fiche d'action n°3

sur le thème de l'urbanisation:

«gérer les bâtiments dans la zone 4B protégée du village»

Instances concernées

- Autorités communales
- Propriétaires
- Service des monuments et des sites SMS / DCTI

Délai / priorité

A mettre en place durant la législature.
Réalisation échelonnée selon un calendrier des priorités.

A consulter

Plan directeur communal, rapport final, pages 78-90



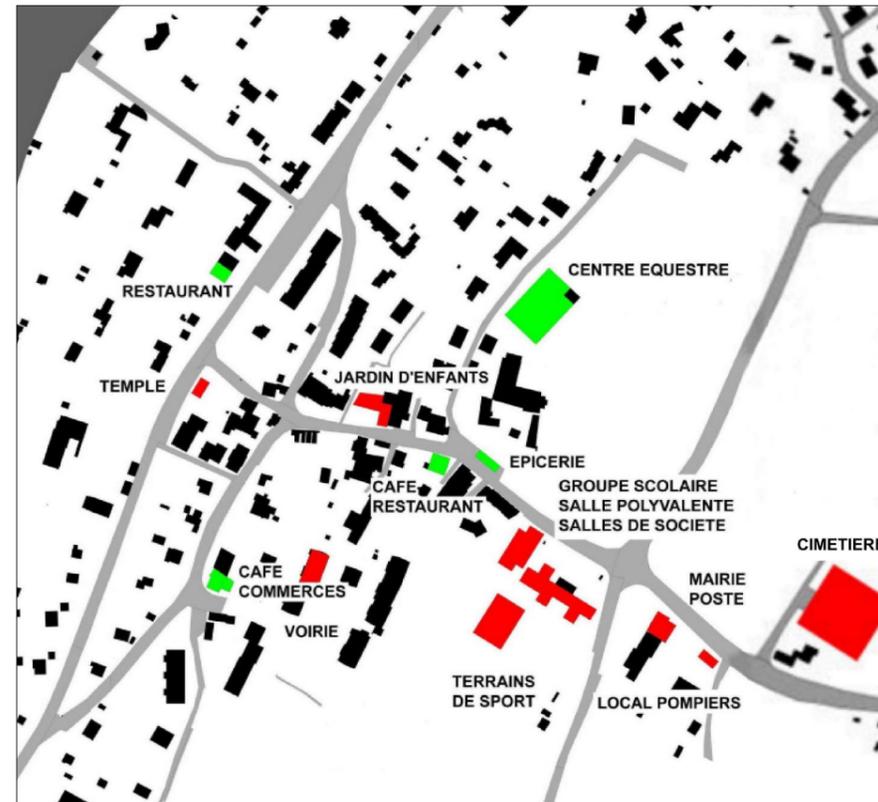
4. Gérer et planifier le développement des équipements communaux et intercommunaux

Objectifs

- renforcer les équipements dans le village
- planifier l'extension future des bâtiments scolaires et des activités sportives au centre du village
- prévoir l'extension des équipements des pompiers et de la voirie à l'extérieur du village

Mesures

- élaborer un «masterplan» des besoins sur la base de différentes hypothèses
- évaluer le potentiel des terrains et bâtiments existants
- examiner les besoins et les solutions
- réaliser l'extension du cimetière



Fiche d'action n°4

sur le thème de l'urbanisation:

«gérer et planifier le développement des équipements communaux et intercommunaux»

Instances concernées

- Autorités communales
- Communes voisines

Délai / priorité

Réflexion à entreprendre durant la législature.

A consulter

Plan directeur communal, rapport final, pages 100-103



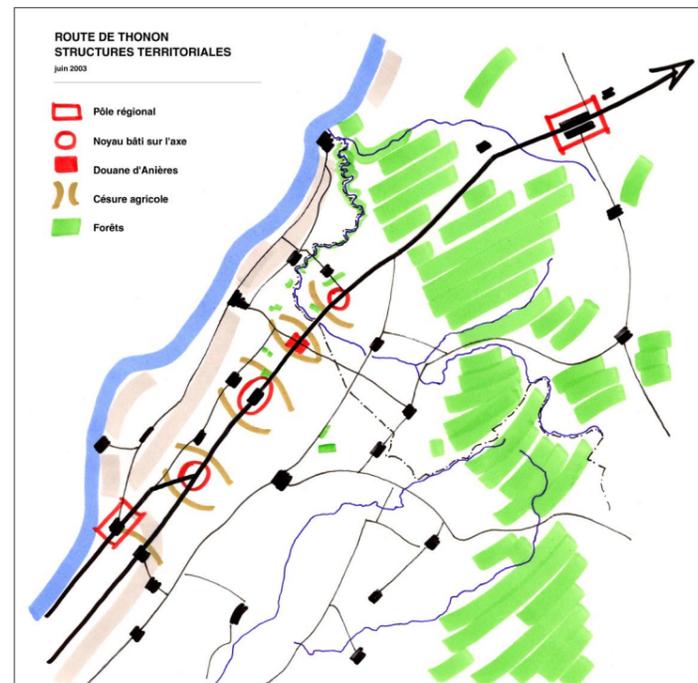
5. Créer une zone d'équipements et d'activités à la route de Thonon

Objectifs

- proposer un site susceptible d'accueillir des activités et des équipements
- examiner l'opportunité de créer un P+R

Mesures

- évaluer les besoins
- lancer une étude de faisabilité



Fiche d'action n°5 sur le thème de l'urbanisation:

«créer une zone d'équipements et d'activités à la route de Thonon»

Instances concernées

- Autorités communales / cantonales

Délai / priorité

Objectif à 5 ans.

A consulter

Plan directeur communal, rapport final, pages 104-107



6. Finaliser le plan de site du hameau de Chevrens

Objectifs

- préserver les qualités patrimoniales et environnementales du hameau
- permettre son évolution

Mesures

- finaliser le plan de site du hameau
- se référer au plan de site et au plan de déclassement



Fiche d'action n°6

sur le thème de l'urbanisation:

«finaliser le plan de site du hameau de Chevrens»

Instances concernées

- Autorités communales
- Service des monuments et des sites SMS / DCTI
- Direction de l'aménagement DAT /DT
- Propriétaires
- Mandataires

Délai / priorité

En cours.

A consulter

Plan directeur communal, rapport final, pages 91-96



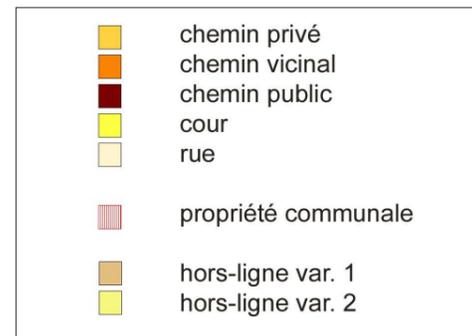
7. Aménager la route d'Hermance dans la traversée d'Anières

Objectifs

- renforcer l'appartenance au village du secteur situé le long de la route d'Hermance
- sécuriser les déplacements
- améliorer les traversées piétonnes et les accès aux arrêts des transports publics

Mesures

- étudier le réaménagement de la route d'Hermance entre les deux carrefours
- introduire un projet qui tend à limiter la vitesse par des éléments complémentaires pour faire respecter la limite de 50 km/h
- densifier les liaisons piétonnes entre la rue d'Hermance et la Rue Centrale



route d'Hermance

Fiche d'action n°7

sur le thème des déplacements:

«aménager la route d'Hermance dans la traversée d'Anières»

Instances concernées

- Autorités communales
- Office des transports et de la circulation OCM / DT
- Service des monuments et sites SMS / DCTI
- Domaine nature et paysage DNP / DT

Délai / priorité

Etude à mettre en place durant la législature.
Réalisation échelonnée selon un calendrier des priorités.

A consulter

Plan directeur communal, rapport final, pages 78-90 et 119-121



8. Planifier le développement des circulations piétonnes et cyclistes

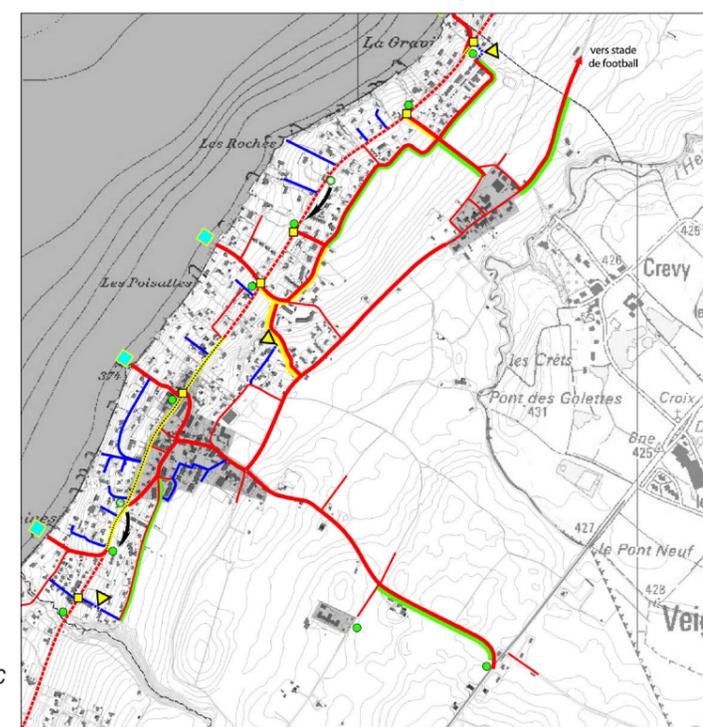
Objectifs

- améliorer les relations entre les lieux habités et les équipements
- sécuriser les déplacements des piétons et des cyclistes
- mettre en valeur le patrimoine paysager de la commune et ses voies de communication historiques



Mesures

- élaborer un plan directeur communal des chemins pour piétons



Réseau piétonnier, premier diagnostic

Fiche d'action n°8

sur le thème des déplacements:

«planifier le développement des circulations piétonnes et cyclistes»

Instances concernées

- Autorités communales
- Office des transports et de la circulation OCM / DT
- Domaine nature et paysage DNP / DT

Délai / priorité

En cours.

A consulter

Plan directeur communal, rapport final, pages 124-127
Plan directeur cantonal des chemins de randonnée pédestre



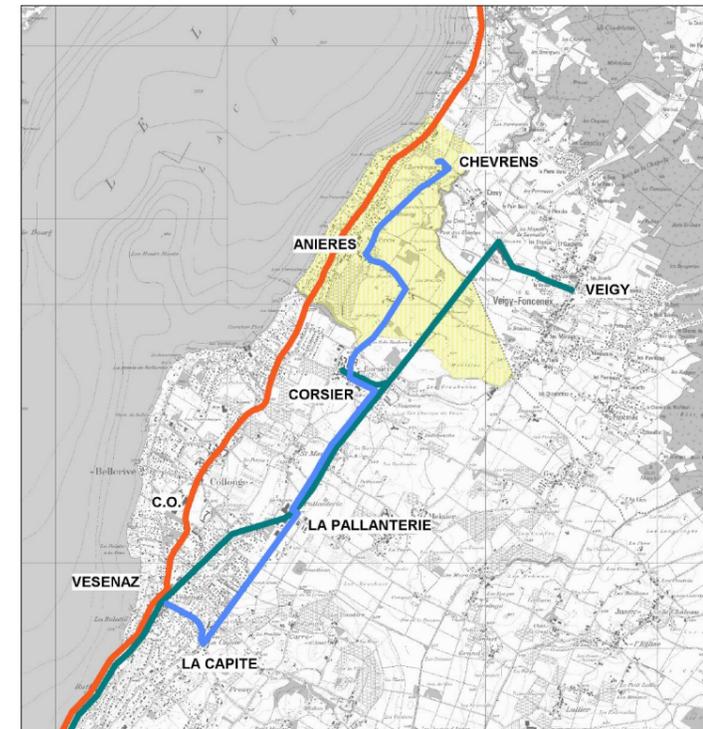
9. Améliorer la desserte par les transports publics

Objectifs

- améliorer la fréquence de la ligne E
- prolonger la ligne B jusqu'à Chevrens, voire Hermance / route d'Hermance
- développer une ligne transversale, en direction de Jussy
- développer les liaisons transfrontalières

Mesures

- inciter les Transports publics genevois à développer la zone transfrontalière avec un P+R sur territoire suisse et français
- négocier avec les TPG



Fiche d'action n°9

sur le thème des déplacements:

«améliorer la desserte par les transports publics»

Instances concernées

- Autorités communales
- Communes voisines concernées
- Comité stratégique DTPR (Développement des transports publics régionaux)
- Transports publics genevois TPG
- Office cantonal de la mobilité OCM / DT

Délai / priorité

Démarches à entreprendre de suite.

A consulter

Plan directeur communal, rapport final, pages 122-123



10. Améliorer les accès au lac et les aménagements publics

Objectifs

- compléter et/ou améliorer les accès au lac et les aménagements existants, dans la perspective d'un usage local
- saisir les occasions d'agrandir les accès existants ou d'en créer de nouveaux



Mesures

- lancer un concours d'aménagement des emplacements existants
- sécuriser les accès (traversée de la route d'Hermance)
- compléter les aménagements existants



Fiche d'action n°10

sur le thème des déplacements:

«améliorer les accès au lac et les aménagements publics»

Instances concernées

- Autorités communales
- Domaine nature et paysage DNP / DT
- Direction du patrimoine et des sites / DCTI

Délai / priorité

A entreprendre durant la législature en cours.

A consulter

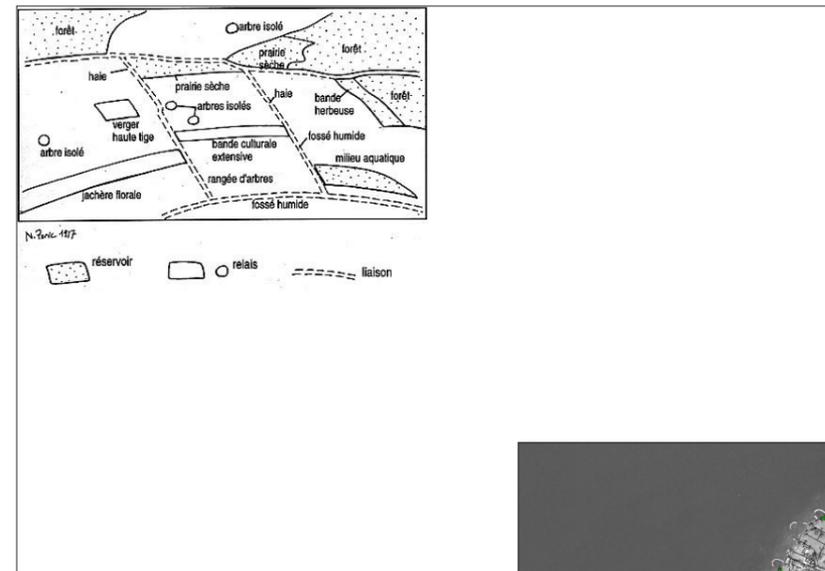
Plan directeur communal, rapport final, pages 108-115



11. Soutenir la mise en place d'un Réseau agro-écologique (RAE)

Objectifs

- préserver et améliorer la biodiversité locale et régionale
- développer une conception globale du territoire rural communal



Mesures

- fédérer les acteurs et servir de relais entre les agriculteurs et le canton
- informer la population de l'évolution du projet
- création du groupe de travail commune / RAE
- coordonner, évaluer et documenter les transformations du paysage induites par les interventions de différente nature (RAE, activité agricole, protection de la nature et du paysage, activités de loisirs)



- arbre isolé ou lignée d'arbres
- cordon boisé
- bois
- compensations écologiques
- verger

Fiche d'action n°11

sur le thème de l'espace rural:

«soutenir la mise en place d'un Réseau agro-écologique (RAE)»

Instances concernées

- Autorités communales
- Agriculteurs de la commune
- Service de l'agriculture / DT
- Domaine nature et paysage DNP / DT

Délai / priorité

Coordination à mettre sur pied durant la législature.
Action permanente.

A consulter

Plan directeur communal, rapport final, pages 131-136



12. Etablir le plan de site du vallon de l'Hermance sur la commune d'Anières et en préciser le contenu

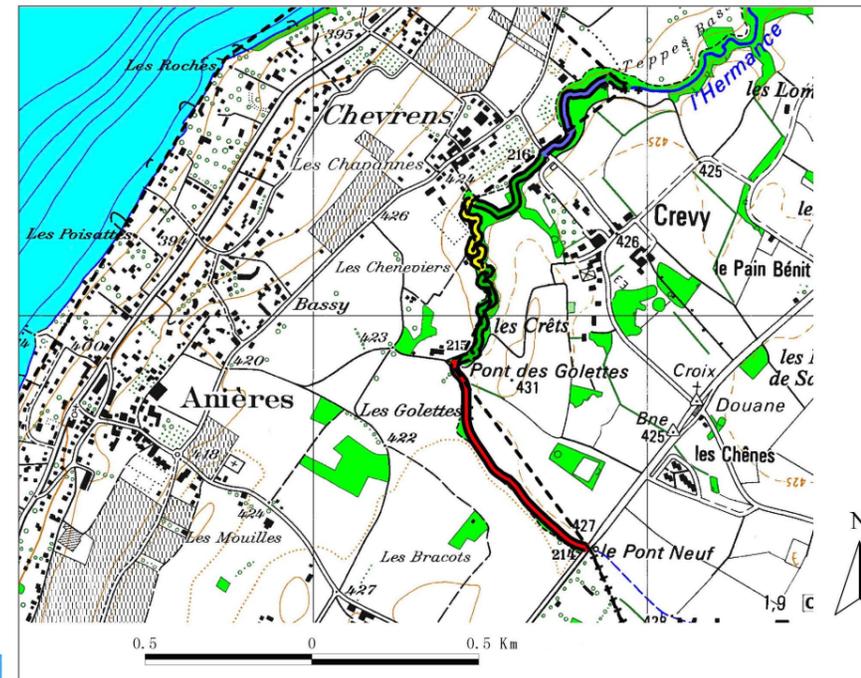
Objectifs

- préserver la valeur écologique et paysagère de la rivière
- améliorer sa qualité biologique
- protéger la faune du vallon
- concilier les fonctions de loisirs et de détente avec les impératifs de protection



Mesures

- élaborer le plan de site du vallon de l'Hermance
- établir un règlement du plan de site



Ecomorphologie

- naturel/semi-naturel
- peu atteint
- très atteint
- non naturel/artificiel



Fiche d'action n°12

sur le thème de l'espace rural:

«Etablir le plan de site du vallon de l'Hermance sur la commune d'Anières et en préciser le contenu»

Instances concernées

- Autorités communales
- Communes riveraines suisses et françaises
- Service du programme de renaturation des cours d'eau et des rives SRCER /DT
- Service de l'agriculture / DT
- Domaine nature et paysage DNP / DT
- Service des monuments et sites SMS / DCTI
- Propriétaires

Délai / priorité

En cours.

A consulter

Eco 21, Fiche-problématique: L'Hermance et son vallon, décembre 2003
Plan directeur communal, rapport final, pages 137-140



13. Revitaliser le Nant d'Aisy

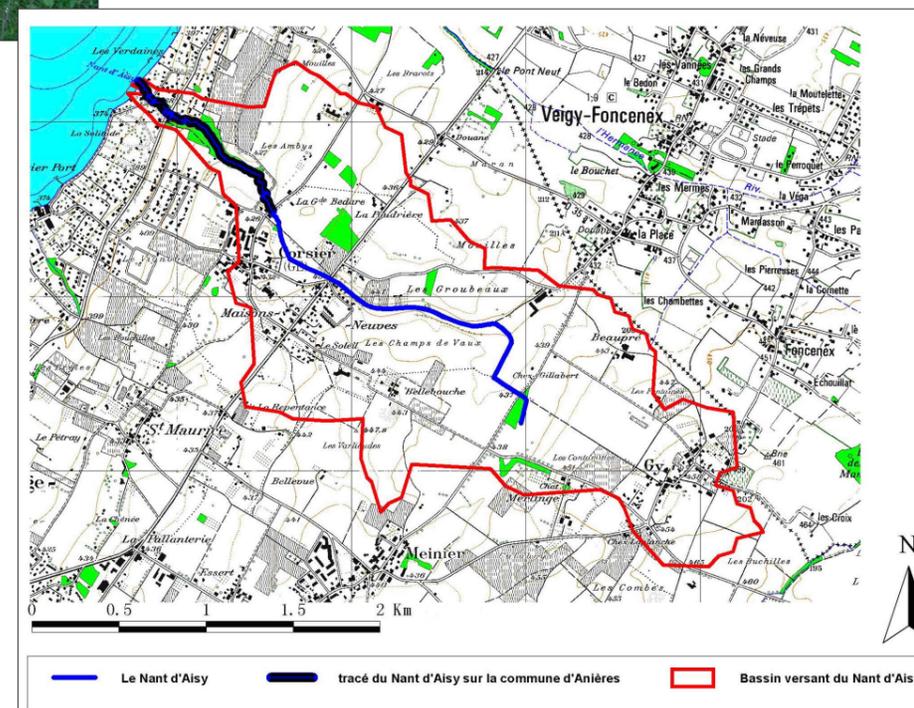
Objectifs

- préserver et entretenir le vallon boisé du Nant d'Aisy
- améliorer la qualité des eaux du nant
- protéger la faune du Nant d'Aisy
- mettre en valeur les qualités environnementales du site
- réduire les nuisances olfactives



Mesures

- mettre en conformité ou supprimer la STEP
- revitaliser le cours d'eau
- sensibiliser les propriétaires riverains



Fiche d'action n°13

sur le thème de l'espace rural:

«revitaliser le Nant d'Aisy»

Instances concernées

- Autorités communales
- Commune de Corsier
- Service du programme de renaturation des cours d'eau et des rives SRCER /DT
- Domaine nature et paysage DNP / DT
- Direction du patrimoine et des sites / DCTI

Délai / priorité

En cours.

A consulter

ECO 21, Fiche problématique: Le Nant d'Aisy, décembre 2003
Plan directeur communal, rapport final, pages 141-143



14. Améliorer la qualité environnementale des rives du lac

Objectifs

- développer sur le rivage les milieux naturels favorables aux espèces animales et végétales
- sauvegarder la qualité paysagère et écologique des cordons boisés et des grands arbres



Mesures

- mettre au point des recommandations à l'intention des propriétaires riverains du lac
- favoriser les grèves naturelles et la revitalisation de la végétation émergente



Fiche d'action n°14

sur le thème de l'espace rural:

«améliorer la qualité environnementale des rives du lac»

Instances concernées

- Autorités communales
- Propriétaires
- Domaine nature et paysage DNP / DT
- Service des monuments et sites SMS / DCTI

Délai / priorité

Action constante.

A consulter

ECO 21, Fiche problématique: Les rives du Léman, octobre 2003
Plan directeur communal, rapport final, pages 144-148